ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___N. 8

3682

Sur les hopitaux militaires
de la Marine.

Monsieur

j'ai reçu votre dernière lettre avec autant de plaisir que celle d'un père tendre et éclairé. Elle me permet de vous consulter à cœur ouvert.

1° Sur ce qui concerne mes fonctions à l'hopital de Brest.

2° Sur les observations que l'ordonnance nous demande tous les trois mois titre XXVIII, article 10.

3° Sur l'obligation dans lequel l'art. 13 du même tit. nous met de les adresser au Secrétaire d'état, et d'en rendre compte au médecin inspecteur, qui tit XXV, art. 11, les communiquera au Chirurgien inspecteur.

4° Sur l'éternelle incompatibilité que j'entrevois qui regnera encore long-tems entre les médecins et les chirurgiens, par rapport aux prérogatives fomentées, soutenues, et protégées de ceux-là sur nous.

5° Sur le peu de droits qu'il me semble que vous vous êtes ménagé eu égard au choix et à la nomination des sujets, et relativement aux comptes qui devroient directement vous être rendus ……………………

6° Sur l'ouvrage dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma précédente lettre, lequel tendant à montrer les inconvéniens sans nombre, qu'il y a à laisser subsister les abus insurmontables qui naissent de la division de l'art en trois parties, de la vanité des médecins, de la vacuité de la medecine, des fautes des professeurs, du vice de la plupart de nos écoles, du mauvais usage que l'on fait de l'observation et de l'expérience, des imprécautions du gouvernement à ce sujet, de la foiblesse des mesures que l'on a prises jusqu'à ce jour pour établir des écoles pratiques dans les hopitaux, de l'imprévoyance où l'on est de ne pas sentir après tant de fautes commises par M.rs Rich… et le Cl… la nécessité de protéger de préférence la Chirurgie, dont l'utilité est si manifeste dans les armées, les régimens, les hopitaux, les vaisseaux, les villes et les Campagnes … &… et où les chirurgiens exercent plus des trois quarts de la médecine. … &……

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 8
d. 1 n° 5

Tous ces articles ne pourrans manquer de m'embarasser en raison des différentes sortes de difficultés qui en naissent, permettez, Monsieur, que je les reprenne separement, et que je vous prie d'y prononcer.

I N'étant placé ici en chef que pour le tems de la guerre, et ayant sous moi un titulaire nommé d'hervillé, qui reconnu incapable de gouverner aucun cas graves de la chirurgie, et néanmoins protegé du commissaire ordonnateur, fait cependant la visite, doit-ce être à lui a remplir le tableau désigné à la fin de l'ordonnance par le n°. 2?

II. faudra t-il que conformement au titre XXVIII. art. 10. j'adresse effectivement tous les trois mois les observations de chirurgie au secrétaire d'état? En ce cas, qui Empêchera la Société Royale par qui article 19 du titre XXXV elles devront être approuvées ... &c... de les tronquer: Et que pourrons nous vous Envoyer? comment se peut-il que des choses de cette nature n'aillent pas à leur source, Et ne vous arrivent pas par la même voïe à l'Academie?

je n'avois assurement pas lu ces articles de l'ordonnance, la p.re fois que j'ai eu l'honneur de vous En parler. ....

III. Si dis-je, titre XXVIII-art. 17 je suis obligé de rendre compte au Médecin inspecteur, à quoi me sert d'en avoir un avec lequel je une plus intime affinité, et qui est mieux fait pour me guider, conseiller, régler? me voila donc contradictoirement subordonné à des médecins qui prendront droit de me juger, si je ne les encense pas, si je leur résiste, si je n'abonde pas dans leur sens? .... il faut convenir qu'il y a bien du louche en tout ceci ..—

IV. qui ne voit partout ces suspects préambules que M.rs les Commissaires seront à jamais la cause qu'on ne fera rian de solide en cette partie? ....

V. ce seroit à tort que je vous demanderois pourquoi le rétablissement de votre grade n'est pas aussi complet qu'il devroit l'être; je connois trop la manière dont s'agencent chez nous les choses les plus — sérieuses. ....

VI. Ne pouvant donc m'empêcher de considérer l'étendue de ces Entraves, à quoi pourra me servir de vous Envoyer l'ouvrage en

question ? Dicté d'après ceque j'ai vu, Senti, et Conçu depuis 30 ans, tissu de vérités nues, d'ailleurs peu fait pour capter par l'ordre des matières, le Stile, et les autres accessoires réservés à ceux qui ne s'attachent qu'à biendire, ou aux préjugés reçus; quel usage en pourrez vous faire auprès de M. de Charrin ?

il ne l'aura pas plutôt entre les mains qu'il le fera Scruter par son Confédéré M. de Malouette, qui certainement n'y donnera pas son approbation.

Dans cette occurrence, ne Conviendroit-il pas mieux que — conformement à cequi nous est prescrit, j'en envoyasse tous les trois mois des fragmens modifiés ? Ne me seroit-il pas plus facile de m'en faire une Sorte de Mérite, et par-là de me préparer les moyens d'obtenir en forme de retraite, ou autrement, quelque Chose d'honnête ? j'attendrai, Monsieur, avec confiance votre décision à ce Sujet: je vous la demande même avec toute la Cordialité que vous avez Coutume de mettre à ce qui me regarde; Et quelle que vous la jugiez convenable, je la respecterai infiniment.

j'écris par ce même Courrier quelques lignes de Civilité à M. de Malouette, et ne lui dis rien de plus. je ne Sais s'il me fera réponse.

j'aurois encore beaucoup d'autres Choses à vous dire, mais en voilà bien-long pour Cette fois.

il seroit Cependant bien nécessaire que vous fussiez informé du mauvais état de notre hôpital. appartenant à la Charité nous n'y avons n'y ne pouvons obtenir aucuns lits Commodes pour nos fractures, Et même aucuns Coussins propres à Contenir Solidement les membres au même dégré de fléxion. les Seuls hôpitaux de la marine en ont: malgré cela, je trouve jusqu'à présent bien de l'avantage à Cette méthode qui au moyen d'un Seul bandage à 18 chefs n'éxige ni fanons, ni faux fanons, ni lacs ni attelles.... &.... j'aurai Soin de vous envoyer un particulier résultat

185

de trois fractures de je jambes, dont deux completter & légérement compliquées, & l'autre simple & fort compliquée d'éclats au tibia, et d'une très large plaie.

Nous manquons aussi de caisses d'instrumens. Celles que nous avons pour l'amputation & le trépan, sont de la plus mauvaise trempe, qualité, & conformation. L'ordonnance ne fait point mention si la Cour nous en fournira, ou si nous serons tenus à cette dépense. Toute-fois ce seroit beaucoup éxiger, puisque nuls autres que nous ne seroient contraints à faire de gros déboursés pour le service du Roi. Nous nous servons avantageusement d'un long couteau droit, en place du courbe, & je crois que c'est une addition à faire aux caisses ordinaires.

je pense encore qu'il manque à toutes celles du trépan, deux couronnes de plus, l'une du diamétre d'une piéce de 30 s., l'autre d'environ un petit écu. Nous n'aurions appliqué qu'une seule de ces couronnes au trépané à qui nous avons été obligés d'en appliquer trois, pour un simple enfoncement du diamétre inegal d'une piéce de 12 s., un travers de doigt au dessus de l'arcade sourciliaire droite. lorsque j'en fis la réflexion, tout le monde en convint.

Le jeune Vernet s'est un peu piqué d'émulation, depuis qu'il a su que vous vous intéressiez à lui, & j'en suis beaucoup plus content. il a ici un parent nommé Masson élève des invalides qui est désigné — démonstrateur de notre hôpital. Entendant fort bien l'Anatomie, & ayant de l'aptitude aux opérations ... &.... de plus fait ses études, il promet beaucoup.

Si mon neveu n'est pas aussi attentif à vous rendre hommage que je lui ai recommandé, je lui en saurai doublement mauvais gré. je crains que les béguines de bicêtre, de la pitié, et de la Salpêtrière, ne l'aient un peu trop flatté. Ne trouvant pas les mêmes mignardises auprès des hommes, il est possible qu'il cherche à les éviter. je vous supplie — cependant de vouloir bien lui accorder votre bienveillance.. —

je l'honneur d'être avec un très profond Respect.

Monsieur. Votre très humble & très obéissant

Serviteur. Girardeau

de Brest le 9. juillet 1781.